

MESURES D'ORGANISATION ET D'ADAPTATION DE LA DÉFENSE 2019



MESURES D'ORGANISATION ET D'ADAPTATION DE LA DÉFENSE 2019

Cette décision ministérielle s'inscrit dans le cadre de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, votée par le Parlement le 28 juin 2018, et basée sur la revue stratégique de défense et de sécurité nationale publiée à l'automne 2017. La nouvelle LPM constitue une rupture avec la tendance observée pendant la précédente décennie. Elle prévoit le renouvellement de nos capacités opérationnelles, pour mettre fin aux carences du passé et préparer l'avenir. Elle offre à notre défense les moyens de son renouveau en se plaçant à hauteur d'homme, accordant une attention particulière aux femmes et aux hommes qui servent nos armées ainsi qu'à leurs familles.

Dans un contexte particulier marqué par un environnement sécuritaire dégradé, la décision ministérielle traduit l'engagement du ministère pour une remontée substantielle de l'effort de Défense en 2019. L'accent sera notamment mis sur le renforcement des unités opérationnelles, du renseignement, de la cyberdéfense et de la sécurité-protection ainsi que sur la modernisation du ministère. Les directions et services de soutien feront l'objet d'une attention particulière pour faciliter l'accomplissement de leur mission et s'inscrire dans les objectifs de la LPM. Dans le même temps, les armées, directions et services bénéficieront d'un accroissement de leurs effectifs, ciblé sur les fonctions les plus sollicitées tout en poursuivant leur modernisation.

Les mesures d'organisation et d'adaptation pour l'année 2019 comportent des créations, des densifications, des dissolutions, des réorganisations mais également des transferts géographiques. Les référentiels en organisation (REO) permettront, en fin d'année 2018, de traduire concrètement et précisément l'ensemble de ces mesures, qui intègrent une part de civilianisation de postes.

Cette manœuvre humaine complexe s'accompagnera de concertation et dialogue social. Ces mesures d'organisation seront ainsi présentées et expliquées dans chaque armée, direction et service à l'ensemble du personnel civil et militaire concerné ainsi qu'aux organisations syndicales représentatives lors des comités techniques de réseau.

Un arrêté fixant la liste des opérations d'organisation sera publié avant le 31 décembre 2018. Il fixera la liste exhaustive et détaillée des organismes comportant des emplois pouvant bénéficier du plan d'accompagnement des restructurations et ouvrant droit à certaines indemnités.

SOMMAIRE

Cabinet de la ministre des armées	6
Les Armées	7
État-major des armées	7
Armée de Terre	8
Marine nationale	9
Armée de l'Air	10
Les organismes interarmées de soutien	11
Service de santé des armées	11
Service du commissariat des armées	12
Direction du renseignement militaire	12
Direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense	13
Service des essences des armées	13
Service interarmées des munitions	14
Direction générale de l'armement	15
Secrétariat général pour l'administration	16
Direction des ressources humaines du ministère de la défense	16
Service d'infrastructure de la défense	16
Direction du service national et de la jeunesse	17
Service parisien et de soutien de l'administration centrale	17
Direction du renseignement et de la sécurité de la défense	18

CABINET DE LA MINISTRE DES ARMÉES

Suite à la volonté présidentielle de resserrer l'effectif des cabinets ministériels, Florence Parly, a décidé, sur la base d'un audit du contrôle général des armées, de revoir l'organisation de la fonction «soutien» des cabinets civils et militaires.

Il s'agira de restituer aux armées, directions et services certaines missions et de fusionner les différentes composantes de soutien du cabinet existantes (quartier général, sous-direction des bureaux des cabinets, cellules du cabinet militaire) afin de donner naissance à une nouvelle structure rationalisée.

LES ARMÉES

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Les mesures de réorganisation 2019 visent à renforcer les capacités indispensables des armées pour faire face aux menaces émergentes ainsi qu'à amorcer la régénération des capacités sous-tension. Le but est de redonner progressivement aux armées les moyens de remplir durablement leurs missions.

Pour ses propres organismes interarmées (OIA), la manœuvre de l'État-major des armées (EMA) se caractérisera principalement par :

- Le renforcement de la gouvernance de la cyberdéfense et de la synergie de ses organismes par le regroupement sur le pôle de Rennes du Centre d'audit SSI (CASSI) et du Centre d'analyse en lutte informatique défensive (CALID), de la 807^e compagnie de transmissions et du Centre des réserves et de la préparation opérationnelle cyber.
- La poursuite de la dynamique de réorganisation initiée par la création de la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé) pour le maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques.
- L'ajustement de la carte des bases de Défense ainsi que la simplification du fonctionnement et de la lisibilité de l'organisation des armées.
- Le renforcement des forces françaises au Sénégal du fait du partenariat militaire opérationnel et de la montée en puissance de la force G5 Sahel.

ARMÉE DE TERRE

Les mesures de réorganisation 2019 s'inscrivent dans la continuité des mesures prises en 2016, destinées à achever le plan de transformation de l'armée de Terre et consolider l'armée de Terre « Au contact ».

Le MCO terrestre fera l'objet d'une attention particulière. Sa réforme visera à améliorer la disponibilité des matériels, tout en maîtrisant le coût du MCO. Plusieurs axes de progrès sont visés :

- Rendre les périodes d'indisponibilité des matériels du fait de la maintenance les plus courtes possibles,
- Optimiser l'utilisation des capacités de maintenance industrielle,
- Faire en sorte que l'homme ait à cœur d'apporter un soin particulier à son matériel,
- Faire un effort sur le soutien sur les théâtres d'opérations extérieures,
- Encourager les industriels, avec le soutien de l'Etat, à se lancer dans l'utilisation des nouvelles technologies sur les matériels terrestres.

L'armée de Terre poursuit en 2019 le regroupement de ses capacités « sécurité-protection », « renseignement », « forces spéciales » et « cyber ».

Elle développera sa capacité d'innovation par la montée en puissance du « Battle-Lab Terre » (BL-T)¹.

Afin de renforcer la formation et la préparation opérationnelle des forces, des mesures importantes sont également prévues en 2019 :

- Fin de la montée en puissance du commandement de l'entraînement et des écoles du combat interarmes (COM E2CIA) à Mourmelon-le-Grand.
- Poursuite de la densification du centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB) du 94^e régiment d'infanterie à Sissonne.
- Poursuite de la montée en puissance du centre d'entraînement au tir interarmes (CETIA-OPERA) du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique à Montferrat.
- Montée en puissance du centre d'enseignement technique de l'armée de Terre (CETAT) rattaché au lycée militaire d'Autun sur le site des écoles militaires de Bourges.
- Finalisation des mesures de renforcement du commandement du partenariat militaire opérationnel visant à donner à l'armée de Terre une aptitude à mettre sur pied des capacités opérationnelles pouvant favoriser l'engagement des forces partenaires.
- Transfert du service d'administration du personnel – personnel isolé de l'armée de Terre (SAP-PIT) - du groupement de soutien du personnel isolé (GSPI) de Rueil-Malmaison à Tours.

¹ Outil permettant de capter les idées innovantes, de les évaluer et de les expérimenter rapidement et, si besoin, d'aider à leur transformation en équipements.

MARINE NATIONALE

Les mesures de réorganisation prises pour 2019 s'inscrivent à la fois dans la stratégie de transformation de la Marine nationale et dans les mesures plus globales de renforcement des forces opérationnelles et des fonctions de renseignement, de protection et de cybersécurité.

■ Création d'équipages afin de permettre l'armement, la conduite des essais et la montée en puissance opérationnelle en vue de l'admission au service actif de nouveaux bâtiments et du passage d'autres bâtiments à 2 équipages :

- Noyau d'équipage de conduite de la première frégate multi-missions de défense aérienne « Alsace » à Lorient.
- Noyau d'équipage Bleu du sous-marin nucléaire d'attaque *Duguay-Trouin*.
- Deuxième équipage de la frégate multi-missions *Aquitaine* à Brest.
- Deuxième équipage de la frégate multi-missions *Languedoc* à Toulon.
- Équipage du troisième patrouilleur léger demandé pour les Antilles après le passage de l'ouragan Irma.
- Deuxième équipage d'un patrouilleur de service public cherbourgeois *Flamant*.
- Deuxième équipage des bâtiments de soutien et d'assistance hauturier *Seine* et *Garonne*, respectivement destinés à Toulon et Brest.
- Centre de renseignement de l'opération Atalante, le *Maritime Security Center – Horn of Africa* (MSCHoA) créé à Brest et mis sur pied dans le cadre d'un accord franco-espagnol pour évaluer la situation maritime et les risques de piraterie dans la zone de la corne de l'Afrique.

■ Dissolution des équipages :

- Frégate anti-sous-marine *Primauguet*, basée à Brest.
- Frégate anti-aérienne *Cassard*, basée à Toulon.
- Sous-marin nucléaire d'attaque *Saphir*, basé à Toulon.
- Remorqueur ravitailleur *Taapé*, basé à Toulon.
- Bâtiment de soutien de région *Elan*, basé à Cherbourg.

■ Poursuite de la manœuvre de transformation :

- Création d'une antenne de l'école de Maistrance à Toulon.
- Poursuite de la manœuvre de renforcement du soutien aéronautique.
- Renforcement de la chaîne sémaphorique sur la façade Atlantique.
- Création d'un peloton de sûreté maritime et portuaire de gendarmes maritimes à Calais.
- Renforcement de la brigade de gendarmerie maritime à Nice.

ARMÉE DE L'AIR

L'armée de l'air poursuivra et amplifiera ses efforts de modernisation de ses capacités et de ses structures, notamment dans le cadre LPM. Elle amorcera également le désengagement du site de Châteaudun qui s'achèvera en 2021.

■ Modernisation et nouvelles capacités :

- Accompagnement de la montée en puissance des « Multi rôle transport tanker » (MRTT) Phénix sur la BA 125 d'Istres.
- Poursuite de la montée en puissance de la flotte A400M et C130J sur la BA 123 d'Orléans en parallèle du retrait progressif de la flotte C160 sur la BA 105 d'Évreux.
- Renforcement du second escadron de chasse des forces aériennes stratégiques sur Rafale sur la BA 113 à Saint-Dizier.
- Montée en puissance des capacités de renseignement avec « l'avion léger de surveillance et de reconnaissance » (ALSR) sur la BA 105 d'Évreux et accueil de deux systèmes drones Reaper supplémentaires sur la BA 709 de Cognac.
- Création de la 33^e escadre de surveillance et de reconnaissance ainsi que d'un escadron dédié à la formation des pilotes de drones sur la BA 709 de Cognac pour accompagner la montée en puissance des capacités « d'intelligence surveillance reconnaissance » (ISR).

■ Optimisation des structures de l'armée de l'air :

- Renforcement des capacités de commandement et de contrôle des opérations par le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) depuis la BA 942 de Lyon-Mont-Verdun.
- Mise en place d'une structure dédiée à la conduite du projet système de combat aérien futur (SCAF) pour appuyer les capacités de préparation de l'avenir.
- Transfert de l'escadron de détection et de contrôle mobile de la BA 105 d'Évreux à la BA 705 de Tours pour renforcer ses synergies avec le centre de détection et de contrôle de Cinq-Mars-La-Pile.
- Amorce du désengagement de l'armée de l'air du site de Châteaudun, qui sera achevé en 2021. Cette échéance permettra de prendre en compte l'ensemble des dispositions nécessaires à la fermeture de l'emprise, à l'accompagnement de la reconversion du site ainsi qu'à la reconversion du personnel.

■ Rénovation de la formation :

- Mise en œuvre du nouveau cursus de formation des équipages de chasse sur la BA 709 de Cognac, afin de lancer les premières opérations nécessaires à la fin d'exploitation de la plateforme aéronautique de la BA 705 de Tours à l'horizon 2021, et au transfert d'affectation aéronautique du terrain de Tours Val de Loire.

LES ORGANISMES INTERARMÉES DE SOUTIEN

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Les mesures de réorganisation 2019 s'inscrivent dans la poursuite de la manœuvre de transformation du Service de santé des armées (SSA) initiée par le « modèle SSA 2020 », réduisant l'empreinte hospitalière au profit de la médecine des forces.

- **Une nouvelle gouvernance** entrant en vigueur le 3 septembre 2018 contribuera à optimiser l'emploi des ressources et à améliorer le service rendu au personnel militaire et civil du ministère. Le SSA sera doté d'une organisation plus lisible et plus cohérente, articulée notamment autour :
 - D'une direction centrale recentrée sur ses fonctions stratégiques de conception, d'animation et de pilotage et qui renforce en particulier le commandement et le contrôle des fonctions protection et cyberdéfense.
 - De six directions de chaînes spécialisées, en charge de la médecine des forces, des hôpitaux, de la formation de la recherche et de l'innovation, des approvisionnements en produits de santé, de la gestion des ressources humaines ainsi que des systèmes d'information et du numérique du SSA.
- **Optimisation du fonctionnement de la direction de la médecine des forces** qui exerce son autorité sur 16 centres médicaux des armées (CMA) et 3 chefferies de forces. En 2019, la fusion des 14^e CMA (Angers) et 17^e CMA (Tours) constituera la dernière étape de la manœuvre de transformation de la médecine des forces.
- **La réorganisation de la composante hospitalière militaire** se prolonge avec la poursuite de la montée en puissance des plateformes hospitalières militaires et la mise en place des ensembles hospitaliers civils et militaires.
- **Optimisation de la composante des approvisionnements** par le renforcement de la plate-forme « achats-finances santé » au même titre que la pharmacie centrale des armées.
- **La réorganisation de la chaîne d'administration des réserves** avec pour centre de gravité le Centre de rayonnement, de formation et d'emploi de la réserve (CeRFER) du SSA positionné à Lyon.

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

Le Service du commissariat des armées (SCA) entreprend en 2019 de moderniser ses soutiens visant à améliorer le service rendu au personnel militaire et civil du ministère ainsi que de transformer ses filières et métiers. Le but est de consolider le soutien de proximité des forces et de rapprocher l'administration du soutenu, tout en élargissant l'offre de service pour l'adapter aux nouveaux besoins.

Principales mesures de réorganisation pour 2019 :

- Dissolution de l'établissement logistique du commissariat des armées de Mourmelon².
- Dissolution du centre de production alimentaire de Cherbourg³.
- Poursuite des rationalisations ciblées au sein des organismes du service.

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Afin de faire face à l'accroissement massif des données à exploiter, nécessitant une augmentation de ses capacités de traitement et d'analyse, les effectifs de la Direction du renseignement militaire (DRM) seront renforcés. Cela permettra, en outre, de faire face à l'évolution des responsabilités légales et techniques liées à la mutualisation des capacités entre services de renseignement.

- **Réorganisation des détachements avancés des transmissions** dans le cadre de l'optimisation du dispositif de renseignement d'origine électromagnétique et des adaptations liées aux contraintes techniques de la télé-opération.
- **Regroupement** des organismes de formation, des centres de recherche opérationnels et du soutien RH sur le site unique de Creil.
- **Poursuite du projet de développement de l' « Intelligence Campus⁴ »** destiné à favoriser l'innovation et la recherche dans le domaine du renseignement dans le cadre de la politique ministérielle d'innovation.

² Dissolution des entités mais missions conservées avec capacité de reclassement local.

³ Dissolution des entités mais missions conservées avec capacité de reclassement local.

⁴ Pôle d'excellence du renseignement associant l'intelligence humaine et artificielle en réunissant chercheurs, universitaires et sociétés privées et renseignement militaire.

DIRECTION INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE

La modernisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) s'inscrit dans les trois principes fondamentaux qui conditionnent son organisation : l'appui aux opérations, la transformation numérique et l'expertise des systèmes d'information et communication (SIC), permettant au ministère des Armées d'avoir un opérateur SIC fiable et innovant.

■ Optimisation de l'organisation :

- Renforcement du centre opérationnel de sécurité de la DIRISI (Maisons-Laffitte) et des centres opérationnels de sécurité régionaux de Bordeaux et Rennes, permettant d'accroître la capacité d'action et d'analyse du ministère dans le cyberspace et de renforcer ainsi la sécurisation des réseaux.
- Renforcement de l'échelon central de la DIRISI et des sept directions locales en matière de conception et d'exploitation des systèmes d'information permettant de renforcer la sécurité-protection des sites militaires les plus sensibles.
- Renforcement du centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Balard au titre de la ré-internalisation du soutien bureautique de Balard.

; Redistribution et priorisation des affectations des ressources dans le cadre du plan de transformation numérique du ministère. Cette action a pour but de garantir la supériorité opérationnelle et la maîtrise de l'information sur les théâtres d'opérations, de renforcer l'efficacité des soutiens, de faciliter le quotidien du personnel et d'améliorer l'attractivité du ministère.

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

Le projet de service du Service des essences des armées (SEA) vise à conforter l'efficacité du soutien pétrolier des forces armées tout en répondant aux objectifs de son contrat opérationnel de projection.

Réorganisations prévues en 2019 :

- Début de la fermeture du dépôt des essences « air » de Tours et de son antenne de Monnaie pour accompagner le transfert progressif des structures écoles de la base aérienne (BA) 705 de Tours vers la BA 709 de Cognac.
- Début de la densification du dépôt des essences « air » de Cognac pour accompagner l'augmentation progressive de l'activité aéronautique sur cette plateforme.
- Renforcement ciblé d'autres sites particulièrement sollicités.
- Renforcement des effectifs pour permettre la remontée en puissance progressive de la fonction « maintenance pétrolière » faisant face à un taux de projection important.

SERVICE INTERARMÉES DES MUNITIONS

L'année 2019 constitue le premier jalon d'une nouvelle phase de transformation visant à poursuivre la modernisation du Service interarmées des munitions (SIMu) dans le but de consolider sa gouvernance, son statut d'expert de la fonction munition et de conseiller de l'EMA et des armées ainsi que d'accroître la résilience du service.

Les principales mesures de réorganisation :

- Renforcement des capacités de commandement et de contrôle afin de consolider l'échelon central du SIMu à Versailles.
- Renforcement des capacités de sécurité protection (moyens de vidéo surveillance et de protection) sur les dépôts pour lesquels le SIMu est opérateur d'importance vitale.
- Poursuite de la transformation numérique afin que le service intègre les innovations technologiques adaptables aux aspects logistiques et de maintenance de la fonction munition. Le but est d'améliorer l'efficacité des activités techniques du service.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

Pour relever ce défi de la modernisation et de la supériorité opérationnelle, l'outil unique qu'est la Direction générale de l'armement (DGA) s'adapte. Les principaux enjeux de la transformation de la DGA visent à :

- mieux capter et intégrer l'innovation dans les équipements des armées,
- permettre aux décideurs de faire les bons choix en matière d'équipement en maîtrisant notamment la cohérence d'ensemble de systèmes par essence complexes,
- accélérer les processus d'acquisition,
- tirer tout le bénéfice du numérique pour faire évoluer ses pratiques de conduite de projet en cohérence avec la transformation numérique du ministère.

Elle se traduit par des changements de modes de fonctionnement et des aménagements d'organisation :

- **Création de l'Agence de l'innovation de défense, rattachée au Délégué général pour l'Armement.** Elle fédérera tous les acteurs de l'innovation de défense, tous les dispositifs existants et pilotera la politique de recherche, technologie et innovation du ministère.
- **Renforcement des travaux capacitaires en amont des programmes,** par rapprochement des équipes de la DGA et de l'EMA en charge de la préparation des opérations d'armement, du soutien et des moyens d'entraînement associés.
- **Refonte des méthodes de conduite des opérations d'armement, de la captation du besoin initial jusqu'au soutien des matériels en service.** La refonte inclut une évolution des modes d'acquisition et des relations contractuelles avec l'industrie, ainsi qu'une approche commune à la DGA et aux états-majors du processus d'essai et d'expérimentation des nouveaux matériels.
- **Création du service des systèmes numériques de l'armement (S2NA).** Il regroupera les ressources informatiques nécessaires pour accompagner la croissance des besoins des opérations d'armement en moyens d'échanges et en outils spécialisés d'ingénierie.

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les mesures de réorganisation pour 2019 s'inscrivent dans la continuité des opérations de rationalisation et d'amélioration de la performance des ressources humaines autour des acteurs RH, au profit d'une optimisation de la qualité du service rendu au bénéficiaire.

Cette manœuvre se caractérise par des mesures d'ajustement relatives :

- Optimisation du réseau de l'agence de reconversion de la défense (ARD).
- Optimisation du réseau de la sous-direction de l'action sociale par l'intégration de la chaîne sociale de la Gendarmerie (DLAS) et de la nouvelle articulation de la chaîne Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) au sein des centres territoriaux d'action sociale.

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Le Service d'infrastructure de la défense (SID) poursuit le déroulement de son projet de service « SID 2020 ». Il vise le recentrage sur les domaines stratégiques pour le ministère des Armées, le renforcement de la relation avec les bénéficiaires, la simplification du fonctionnement et l'amélioration de l'efficacité du SID.

Les principales actions sont :

- **Optimisation des performances du service**, comme la massification et les nouveaux modes de passation des marchés, la dématérialisation de certaines phases des marchés de travaux, dont la réalisation est suivie régulièrement ou l'externalisation de la maîtrise d'ouvrage et le recours à la maîtrise d'œuvre privée.
- **Renforcement de la connaissance du patrimoine**, en particulier sur les infrastructures de milieu, l'élaboration des schémas directeurs de maintien en condition, la poursuite de la montée en puissance des fonctions « énergie » et « défense-sécurité ».
- **Optimisation des régies d'infrastructure commune**, USID par USID, avec le souci de conserver sur certains sites une taille opérationnelle suffisante.
- **Consolidation de la filière nucléaire** appliquée à l'infrastructure et la sécurité des systèmes d'exploitation des infrastructures (CYBER/SSI).

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

La réforme de la gouvernance des actions jeunesse du ministère des Armées s'est traduite par la création de la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) en 2017. Sans préjuger des conséquences de la mise en œuvre du service national universel (SNU), la DSNJ poursuit sa modernisation et sa transformation numérique, en particulier au profit des usagers de la journée défense et citoyenneté (JDC).

L'année 2019 verra le rattachement effectif de l'encadrement du Service militaire volontaire (SMV) au SGA/DSNJ.

SERVICE PARISIEN DE SOUTIEN DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

- En 2019, le Service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) poursuivra l'adaptation de son organisation et de son mode de fonctionnement. Il interviendra notamment en fonction des besoins des états-majors, directions et services installés sur le site de Balard et de l'exploitation par l'opérateur privé titulaire du contrat de partenariat public - privé.
- Les derniers postes de la sous-direction des achats de Nantes seront transférés vers la sous-direction des achats à Paris.

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE

En 2019, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuit sa remontée en puissance pour achever sa transformation en un service de renseignement de temps de crise durable. Le but est de consolider ses capacités techniques et humaines de recueil et d'analyse du renseignement, densifier sa présence sur le territoire national mais aussi de développer ses moyens d'enquête et d'inspection à la mesure de l'élargissement de son périmètre d'intervention.

Une des actions est la densification des effectifs : créations de postes civils et militaires bénéficiant à l'ensemble des entités centrales et territoriales de la DRSD, essentiellement dans le cœur de métier (missions de recueil et d'exploitation).



DICOd

Délégation à l'information
et à la communication de la défense